

Mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale

Le 24 septembre 2016

Comité spécial sur la réforme électorale
Ottawa (Ontario)
Canada

Mesdames et Messieurs les membres du Comité spécial sur la réforme électorale,

Je tiens à vous remercier de cette occasion de présenter un mémoire sur cette importante initiative visant à renforcer la démocratie au Canada. C'est un honneur et un privilège pour moi en tant que citoyenne canadienne de me voir offrir cette occasion.

Résumé

La présente fait état des antécédents personnels et des expériences qui m'ont amenée à soumettre ce mémoire, de la raison pour laquelle j'appuie la représentation proportionnelle (RP) à titre de réforme électorale, de mon point de vue sur la situation des Territoires du Nord-Ouest et la réforme électorale et sur la méthode de RP, et de mes attentes au chapitre de la mise en œuvre de la réforme électorale.

Antécédents personnels et expériences

J'ai immigré au Canada il y a 35 ans, à l'âge de 28 ans. Comme tout autre nouvel arrivant, lors de mes premières années au pays, je me suis concentrée sur mon développement personnel et professionnel en vue d'améliorer mes chances d'obtenir un emploi bien rémunéré, ce qui a également impliqué des déménagements entre les provinces. Pourtant, les solutions et les relations permettant d'accéder à un emploi approprié se faisaient rares, contrairement à la situation des autres Canadiens qui sont nés et qui ont grandi au sein du système canadien. J'ai eu la bonne fortune, ultérieurement dans la période de 28 ans où j'ai vécu en Ontario, de rencontrer divers représentants de partis politiques. Cela m'a permis de comprendre les positions des différents partis. Je me suis également rendu compte qu'un parti politique qui n'était pas mon premier choix faisait également la promotion de politiques socioéconomiques acceptables, ce qui m'a fait croire que le système démocratique canadien pourrait offrir des possibilités aux personnes comme moi qui font partie d'un groupe minoritaire. Je me suis librement prévalu du droit de vote qui m'est accordé à titre de citoyenne canadienne pour choisir le candidat qui me représenterait le mieux. En outre, j'ai appris que les impôts que je versais servaient à maintenir ce système démocratique.

Cela dit, depuis plus de 20 ans, les tendances observées au chapitre des campagnes électorales ont changé. Les citoyens canadiens ordinaires sont constamment bombardés de campagnes électorales lancées à la dernière seconde qui visent davantage à nous indiquer qui ne devrait pas nous représenter plutôt que qui serait le mieux placé pour le faire. Au lieu d'être axées sur la formation d'alliances entre les partis politiques sur des positions communes, les campagnes électorales reposent sur le principe « mon ennemi est ton ennemi », le tout au nom du vote stratégique. Non seulement cette situation cause de la confusion chez l'électorat, elle nuit aussi au travail acharné et à la réputation des candidats qui, par ailleurs, auraient constitué de bons

représentants de leur communauté. Cette nouvelle tendance n'aide ni à améliorer le système démocratique du Canada ni à en maintenir l'intégrité.

Mes relations et mon réseau ont fait de moi une ardente partisane du Mouvement pour la représentation équitable au Canada (MREC), qui appuie le principe « chaque vote compte ».

Pourquoi la représentation proportionnelle?

Le MREC s'est activement employé à faire la promotion de la représentation proportionnelle (RP) en présentant des études réalisées par des spécialistes et des exemples de pays qui ont avantageusement mis en œuvre la RP. Le référendum sur la réforme électorale en Ontario m'a donné l'occasion d'apprendre que, en vertu de la RP, le nombre de votes obtenus par les partis serait réparti en pourcentages égaux selon le nombre de sièges. Je crois que cette manière de procéder permettra à des hommes, à des femmes, à des jeunes, à des Autochtones et à des non-Autochtones de se faire élire de manière équitable en vue de représenter tous les Canadiens. Mon vote servira réellement à élire un candidat.

Dernièrement, au cours des quatre dernières années et demie, j'ai eu l'occasion de vivre au Nunavut (Nt) et dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). Ces deux gouvernements territoriaux sont axés sur l'établissement d'un consensus sans affiliation à un parti politique au cours des élections. Cette pratique permet la continuité des politiques et des programmes et, donc, pérennise les valeurs et les choix des électeurs. Ces processus semblent être efficaces, et peu de temps est consacré aux périodes de questions entre députés, contrairement à ce qui est observé au provincial et au fédéral. D'anciens députés m'ont déjà dit que les longues heures passées assis au Parlement auraient pu servir à améliorer le sort de leurs électeurs. Je suis d'avis que la RP donnerait lieu à des résultats positifs et permettrait aux représentants d'utiliser leur temps de manière plus efficace.

Par surcroît, dans le système actuel, l'édiction et l'abrogation successives de lois causées par le changement du parti au pouvoir constituent des jeux politiques improductifs qui non seulement nuisent aux intérêts des électeurs, mais également épuisent les ressources du gouvernement, lesquelles auraient pu être utilisées à meilleur escient.

Les Territoires du Nord-Ouest et la réforme électorale

Je suis consciente du fait que toute proposition visant l'apport de changements dans les T.N.-O. devra peut-être être traitée selon l'obligation de consulter exclusivement les peuples autochtones de la région. Comme je témoigne en faveur de l'apport d'un changement, je profite de cette occasion pour présenter les questions qui touchent cette partie nordique du pays. Une situation unique prévaut dans les T.N.-O. et les autres territoires, qui sont représentés chacun par seulement un (1) député et un (1) parti politique à la fois, et ce, sans égard à la position du parti au Parlement. Premièrement, la mise en œuvre de la représentation proportionnelle est impossible lorsque chaque territoire n'a qu'un (1) seul représentant. Deuxièmement, en dépit du fait que les territoires représentent presque les deux cinquièmes de la superficie du Canada, seulement trois (3) députés représentent le gouvernement du Canada. Le tableau figurant à l'annexe 1 illustre clairement la situation, qui est attribuable à la pratique traditionnelle d'Élections Canada consistant à établir les limites des circonscriptions électorales en fonction du nombre d'électeurs et qui s'apparente à la répartition inéquitable des fonds par habitant.

Toutefois, Élections Canada peut également se prévaloir d'une disposition lui permettant de fixer les limites des circonscriptions électorales selon la région géographique.

Les 33 collectivités des T.N.-O. sont petites et aucune d'entre elles ne ressemble aux grandes circonscriptions que l'on trouve dans les provinces. Ces collectivités sont très éloignées les unes des autres et bon nombre d'entre elles ne sont pas accessibles par transport routier. Certaines ne sont accessibles que par des routes de glace saisonnières, qui sont menacées par les changements climatiques. Compte tenu du manque d'infrastructures, y compris d'installations électriques et de communication, et des difficultés liées au climat rigoureux de l'Arctique, il va de soi que la représentation de chaque territoire par un seul député constitue une sous-représentation. Lorsque je vivais en Ontario, je pouvais voir ou rencontrer divers députés dans le cadre de la même activité, par exemple, une activité tenue à Scarborough rassemblait les cinq représentants au même endroit. Dans les T.N.-O., il se peut qu'un électeur n'ait pas l'occasion de voir ou de rencontrer son représentant ou sa représentante pendant son mandat. Il se peut qu'un représentant ne puisse pas se rendre dans chacune des collectivités même s'il le souhaite.

Par conséquent, il est grand temps d'envisager l'augmentation du nombre de représentants des T.N.-O. et des autres territoires. Ce n'est pas trop demander que cinq (5) députés représentent chacun une région des T.N.-O., tandis que dix-neuf (19) députés territoriaux représentent le gouvernement des T.N.-O. Le comité multipartite sur la réforme électorale présentera une manière d'assurer une représentation par des députés des quatre partis, voire aussi par un député indépendant.

Méthode de représentation proportionnelle

Eu égard aux expériences antérieures des provinces, mon témoignage vise plutôt à présenter mon appui à l'égard d'une réforme électorale prévoyant la représentation proportionnelle (RP) qu'à faire la promotion d'un système de RP en particulier. Lorsque je vivais en Ontario, j'ai découvert le système mixte avec compensation proportionnelle. Dernièrement, grâce aux efforts considérables déployés par le MREC, j'ai découvert d'autres systèmes et je trouve que le mode de scrutin à vote unique transférable constitue lui aussi un bon système. Je suis contre tout système à liste fermée, qui, encore une fois, nuit au choix des électeurs. Le MREC a travaillé avec des centaines de professionnels et de spécialistes. Les membres du Comité spécial se verront présenter le point de vue et l'analyse de ces parties quant au choix du système. Ainsi, mon témoignage se limite à la promotion de l'application de la RP et de l'augmentation du nombre de représentants des T.N.-O.

Mise en œuvre de la réforme électorale

Lorsque tout système est mis en place, il faut que les participants le comprennent bien et qu'ils agissent de manière impartiale. Il se peut que certains partis réclament la tenue d'un référendum national.

Un référendum national a été tenu au sujet de l'Accord du lac Meech en 1992 et s'est soldé par un échec. Même si j'avais 39 ans, je n'étais citoyenne canadienne que depuis 10 ans. Ayant obtenu une maîtrise ès sciences appliquées en génie électrique de l'Université de Toronto quelques années auparavant, j'avais pu acquérir des connaissances et de l'expérience au sujet

de divers systèmes en place au Canada, particulièrement au chapitre de la recherche d'emploi dans mon domaine de spécialisation, mais je connaissais peu le système politique. Je me rappelle que j'avais appris (à tort) que l'indépendance du Québec était la seule ou la principale question en jeu dans le référendum. Je me souviens que l'événement était très médiatisé et qu'il y avait beaucoup de débats et de discussions, surtout au sujet du Québec. Je n'étais pas certaine des répercussions qu'aurait mon vote sur la question visée par le référendum. Ce n'est que récemment que j'ai appris que, outre la question liée au Québec, le référendum avait trait au lancement de négociations en matière d'autonomie gouvernementale avec les Premières Nations, à la réforme du Sénat et à d'autres enjeux. Maintenant, je me rends compte que mon vote, peu importe mon choix, aurait pu avoir une incidence sur d'autres enjeux. En ce moment, vivant dans le Nord afin d'aider ses résidents, j'ai des doutes quant à savoir si j'ai contribué à la prévention de l'avancement des Premières Nations. Il s'agissait là d'un important événement politique de l'histoire du Canada, dans le cadre duquel des élus ont utilisé à tort la population générale, soit des électeurs innocents et ignorants, pour déterminer le sort de concitoyens canadiens plutôt que d'assumer leurs responsabilités politiques.

Maintenant que j'en sais davantage sur le système politique canadien et la réforme électorale, je suis d'avis que les parlementaires ont reçu le mandat d'agir dans l'intérêt supérieur des Canadiens plutôt que d'organiser un référendum et d'imposer ainsi des responsabilités aux citoyens ordinaires. De nombreux citoyens sont occupés par leurs activités quotidiennes et ils ne sont pas en mesure de se concentrer sur la politique ou ils n'ont pas le temps d'apprendre à connaître les subtilités de la politique à moins qu'ils ne travaillent dans ce domaine ou qu'ils aient acquis des connaissances approfondies sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle la population générale compte sur les organismes à but non lucratif et les groupes de défense des droits, lesquels se spécialisent dans ces domaines et œuvrent dans l'intérêt supérieur des Canadiens.

Si les parlementaires, les partisans politiques, se questionnent toujours sur la nécessité d'un référendum et prévoient utiliser le public (à mauvais escient) pour prendre la décision requise, cela indique clairement qu'une réforme électorale est nécessaire pour rendre le gouvernement stable et capable de prendre une décision.

Par le passé, les référendums sur la réforme électorale tenus dans différentes provinces prévoyaient un seuil beaucoup plus élevé que 51 %, contrairement aux principes généralement acceptés de la démocratie. Cette pratique envoie indirectement un message au grand public, c'est-à-dire que l'on s'attendait à ce qu'il vote sur quelque chose d'indésirable. Je crois fermement que le grand public élit ses représentants de bonne foi, même lorsqu'il est contraint à recourir au vote stratégique, et s'attend à ce que les élus agissent dans son intérêt supérieur plutôt que de se servir de lui.

Par conséquent, je demande humblement, en tant que Canadienne responsable, que les députés limitent les travaux sur la réforme électorale à des consultations du grand public canadien et qu'ils ne recourent pas à un référendum.

Je vous remercie encore une fois de cette occasion de vous faire part de mon opinion.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

M^{me} Janaki Balakrishnan

Nota : JANAKI BALAKRISHNAN est l'experte-conseil principale de l'organisme ENVISION et une ingénieure possédant plus de 35 ans d'expérience acquise en Colombie-Britannique, en Ontario, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. Sa vaste expérience ne se limite pas à sa qualité d'ingénieure, elle a également agi comme chercheuse, éducatrice, superviseure, gestionnaire et leader dans l'industrie des services publics et dans les domaines des entreprises d'aide à la clientèle et au consommateur, des services d'ingénierie-conseil et des travaux universitaires. Outre les services d'ingénierie-conseil que l'organisme offre, ENVISION est spécialiste des domaines de l'autonomie gouvernementale, du développement des capacités, de la durabilité et de l'autonomie des collectivités nordiques après le transfert des responsabilités.

(Compte de mots : 2 225)

Annexe 1

N°	Territoire/ province/ circonscription	Nombre de députés	Nombre de députés territoriaux/ provinciaux	Superficie (en km ²)	Population	Électeurs	Remarque
1.	Nunavut	1	22	2 093 190	31 906	31 906	Le Nunavut comprend trois fuseaux horaires et 25 collectivités dispersées qui ne sont pas reliées entre elles par une route terrestre ou de glace
2.	T.N.-O.	1	19	1 346 106	41 462	28 795	33 collectivités dispersées, dont la plupart ne sont pas reliées par une route
3.	Yukon	1	19	482 443	33 897	25 264	
4.	T.-N.-L.	7	40	406 662	514 536	411 875	
5.	N.-B.	10	49	74 668	751 171	587 823	
6.	N.-É.	11	51	59 383	921 727	723 546	
7.	Î.-P.-É.	4	28	5 894	140 204	108 943	
8.	Toronto- Centre	1	S.O.	6	93 971	66 351	La plus petite circonscription au Canada, densément peuplée et composée d'immeubles et d'habitations de grande hauteur. Elle est

							aux prises avec ses propres problèmes.
9.	Ont.	121	107	982 990	12 851 911	9 449 412	
10.	Qc	78	135	1 482 530	7 899 828	6 340 623	
11.	C.-B.	42	85	947 906	4 400 057	3 245 881	
12.	Alb.	34	84	639 879	3 645 257	2 732 903	
13.	Sask.	14	61	632 212	1 033 381	749 004	
14.	Man.	15	46	627 785	1 208 268	856 946	

Nota

Le tableau ci-dessus constitue une version abrégée de l'état actuel de la représentation géographique et des électeurs selon les données d'Élections Canada. Certaines divergences dans le nombre de députés territoriaux et provinciaux sont possibles même si ces nombres changent rarement.